

11 DEC. 2018

Courrier Arrivé

Enedis - SERVICE CU/AU

Mairie de Poissy
SERVICE URBANISME
PLACE DE LA REPUBLIQUE
BP 3081
78303 POISSY CEDEX

Téléphone : 0134914204
Télécopie : 0134914248

Courriel : cuau-dridfouest@enedis.fr
Interlocuteur : Adrien HERAULT

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX, le 07/12/2018

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PA07849818Y0003 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : AVENUE DE PONTOISE
78300 POISSY
Référence cadastrale : Section AY , Parcelle n° 534-536-538-542-543-545-546
Nom du demandeur : SCCV SAINT JEAN BAPTISTE LE MOAN LOIC

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, aucune contribution financière¹ n'est due par la CCU à Enedis (parcelles et voirie en domaine privé).

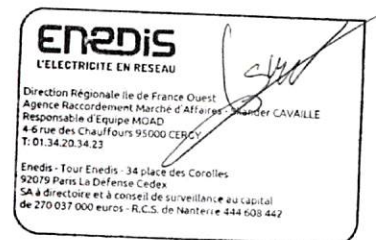
Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

Pour information :

Nous vous demandons d'indiquer sur l'autorisation d'urbanisme que cette opération nécessite la création d'un ou plusieurs postes de distribution public sur le terrain d'assiette de l'opération, accessible personnel et matériel depuis le domaine public 24h/24 7j/7. Le maître d'ouvrage de l'opération devra se rapprocher d'Enedis afin de définir l'emplacement du/des poste(s) de transformation

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.



¹ Cette contribution financière est définie à l'article L342-11 du code de l'énergie



